



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente et un du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Étaient présents :	Mesdames COULON Chantal, DECLERCQ Marie, DEFRANCE Fabienne, DELEMARLE Marlène, HOUZET Mathilde, LE GALL Aude, LEROY Odile, MALESIEUX Stéphanie, PECQUEUR Caroline, VANHONACKER Mélanie, WYPYCH Florie Messieurs BERTIN Thierry, CAILLIAU Charles, CATRY Baptiste, DERIDDER Antoine, DUQUESNE Edouard, GUSTIN Jacques, LABRIFFE Victor, LEROY Bertrand, RENOUEL Samuel, VERCRUYSE Olivier, VERECKE Valentin
	Était excusé :	Monsieur LONGUEMARE Alexandre ayant donné pouvoir à Madame PECQUEUR Caroline
	Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance	
En exercice :	23	
Présents :	22	
Votants :	23	

N° : 2026-07

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'établissement d'un règlement intérieur est obligatoire pour notre commune. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal consécutive au renouvellement général. Il a pour but de fixer les règles de fonctionnement interne de l'assemblée et de préciser les droits des élus.

Le projet de règlement intérieur a préalablement été communiqué à chaque conseiller municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Adopte le règlement intérieur annexé à la présente.

Résultat du vote :

Votants	Abstentions	Pour	Contre
23	0	18	5

5 voix CONTRE : *Mesdames DEFRANCE Fabienne et DELEMARLE Marlène
Messieurs BERTIN Thierry, CAILLIAU Charles et GUSTIN Jacques*

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 3 avril 2026

Le Maire,
Olivier VERCRUYSE

